

*Ministère de l'éducation nationale,
de l'enseignement supérieur et de la recherche*

Le directeur du cabinet

Paris, le 21 MAI 2014

Monsieur le Secrétaire général,

Vous avez bien voulu attirer l'attention de Monsieur Benoît HAMON, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, sur les résultats de la session exceptionnelle du concours 2014 de recrutement de professeurs des écoles.

Attentif à votre démarche, le ministre m'a confié le soin de vous répondre.

Comme vous le savez, cette année, exceptionnellement, deux sessions de concours de recrutement d'enseignants ont été organisées pour le premier degré, comme pour le second degré.

Les chiffres dont nous disposons aujourd'hui, et que vous évoquez dans votre courrier, sont ceux de la première session. Nous savons d'ores et déjà, et c'est un constat positif, que le nombre d'enseignants recrutés sera nettement en hausse du fait des deux concours. De plus, l'organisation du concours 2014 rénové va permettre aux recteurs, en liaison avec la direction générale des ressources humaines, d'ouvrir des listes complémentaires afin d'effectuer les ajustements nécessaires en fonction des besoins, notamment après la prise en compte des résultats de la session exceptionnelle.

Concernant le concours exceptionnel de recrutement des professeurs des écoles, les résultats sont encourageants. En effet, il s'avère que les académies qui connaissent un important déficit en postes voient les recrutements s'améliorer. Ainsi, dans l'académie de Créteil, depuis deux ans, les recrutements sont en hausse avec 1 000 lauréats, contre 910 en 2013 et 840 en 2012. Il en est de même en Guyane, qui voit le nombre de recrutements augmenter de 18 % par rapport à 2013.

.../...

Monsieur Sébastien SIHR
Secrétaire général du SNUipp-FSU
128 Boulevard Auguste Blanqui
75013 PARIS

Référence à rappeler : BDC/2014006952/SC/NP

Cependant, bien que le nombre de postes ait augmenté, le niveau d'exigence en matière de recrutements reste élevé. C'est la raison pour laquelle les jurys ont décidé de ne pas pourvoir tous les postes ouverts aux concours.

Au-delà du nombre important de recrutements de professeurs, plusieurs dispositifs ont été mis en œuvre afin d'améliorer la qualité de l'enseignement et de redonner toute l'attractivité qu'il mérite au métier de professeur des écoles.

Ainsi, les nouvelles écoles supérieures du professorat et de l'éducation (ESPE) organisent désormais des formations de master dédié aux métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (MEEF) et préparent aux nouveaux concours de recrutement.

La création à ce jour de 7 000 emplois d'avenir professeur (EAP) proposés aux étudiants issus de milieux modestes leur permettant d'accéder aux métiers de l'enseignement est une autre mesure essentielle destinée à améliorer le dispositif de recrutements et de formation des enseignants, au service de la réussite des élèves.

Je vous prie de croire, Monsieur le Secrétaire général, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Bien à vous,


Bertrand GAUME